

CENTURY 21 Expertys CLAMART Agence du Centre ville 27, rue Pierre et Marie Curie / 01 46 38 35 35

Carte professionnelle Transaction/Gestion n°92012015000000802 délivrée par Chambre de Commerce et d'Industrie I.D.F.. Garantie financière : T 120.000 € - G 120.000 € par GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 Paris

BAREME T.T.C. DES HONORAIRES DE VENTE

CALCULÉS SUR LE PRIX DE VENTE DÉFINI AU MANDAT POUR LES LOGEMENTS ET ANNEXES (en vigueur au 1er novembre 2022).

MANDAT EXCLUSIF (CONFIANCE): 5%

(CHARGE VENDEUR HORS SUCCESSION)

MANDAT SIMPLE: 6% (CHARGE ACQUÉREUR)

Montant minimum : 12 000 €

PARKING: 5 000 €

Nos prestations incluent :

- Ta signature rapide du compromis de vente dans notre agence
- Ta récupération des pièces nécessaires auprès de votre syndic
- Le suivi auprès de votre notaire jusqu'à l'acte final
- ☞ La réalisation de l'ensemble des diagnostics nécessaires à la vente*

LES ESTIMATIONS SONT OFFERTES

Immeuble et terrain: 5% (Charge vendeur)

Avis de valeur: 100 euros TTC (déduit de nos honoraires en cas de vente par notre agence)

Lorsque vous passez par notre agence, vous acceptez que nous collections vos données personnelles, nécessaires à la bonne réussite de votre projet immobilier. Ces données restent confidentielles et ne sont transmises à aucun tiers dans un but commercial ou statistique.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces données

BAREME T.T.C. DES HONORAIRES LOCATION / GESTION LOCATIVE

LOCATION

Habitation mixte et meublée : Appartement / Maison

- Bailleur: 1 mois de loyer charges comprises dont:
 - 12€/m²: honoraires de visite, constitution du dossier locatif, rédaction de bail
 - 3€/m²: honoraires de réalisation de l'état des lieux de mise en relation (offerts en cas de contrat de gestion locative)
- Locataire :
 - 12€ /m²: honoraires de visite, constitution du dossier locatif, rédaction de bail
 - 3€/m²: honoraires de réalisation de l'état des lieux
- Baux de droit commun: un mois de loyer charges comprises

GESTION LOCATIVE (en % TTC des sommes encaissées)

Service « Initial » : 5%
Service « Confort » : 7%
Service « Privilège » : 8%
(minimum de 40 € TTC)

Garantie Loyers Impayés: 2,3%

Forfait « privilège » + Garantie Loyers Impayés (immeubles neufs) : 9%

En cas de mandats multiples, une réduction de 10% est proposée sur l'ensemble des honoraires pour chaque mandat supplémentaire dans la limite de 50%

Locaux commerciaux : 10% du montant du loyer de la première triennale + TVA à la charge du preneur

Box / parking: 300 € – 50% à la charge du locataire – 50% à la charge du bailleur Prestations additionnelles au taux horaire: 150 € / h